



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Conseil des ministres du 17 décembre 2008

Mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'Etat :

Il faut rester mobilisé !

Lors du Conseil des ministres du 17 décembre 2008, le Premier ministre a présenté une communication sur la mise en œuvre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État. Une nouvelle circulaire du Premier ministre devrait être diffusée avant la fin de l'année 2008 en complément de celle du 7 juillet 2008.

Ci-après la présentation du Premier ministre lors de ce Conseil des ministres :

La mise en œuvre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État

Le Premier ministre a présenté une communication sur la mise en œuvre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État.

Cette réforme, qui concerne près de 260 000 agents des services déconcentrés, a été engagée dans le cadre du processus de la révision générale des politiques publiques il y a un an. Le volet départemental de la réforme a fait l'objet d'une intense concertation interministérielle sous l'égide du Premier ministre et d'une concertation locale non moins intense sous la conduite des préfets de région. Plus de 3 000 réunions ont été organisées pour partager les diagnostics, identifier les enjeux et construire des propositions d'organisation, notamment départementale. Sur la base des propositions des préfets, l'organisation départementale, aujourd'hui définie, entre à présent dans la phase de mise en œuvre opérationnelle.

Le résultat de ce travail marque une évolution profonde qui répond à quatre principes majeurs pour la réforme de l'Etat dans son ensemble :

▶ **Adaptation de l'Etat aux missions** : au niveau départemental, les services administratifs s'organiseront ainsi autour de trois grandes missions : la protection des populations, la cohésion sociale et l'aménagement durable du territoire. L'action de l'Etat y gagnera ainsi grandement en lisibilité ;

▶ **Responsabilisation des préfets et des chefs de service**. Les préfets proposeront au Premier ministre les directeurs départementaux qu'ils auront retenus ;

▶ **Décloisonnement des services** : les agents de l'Etat au niveau départemental travailleront dans des directions interministérielles, ce qui permettra de mieux conjuguer leurs compétences et leur offrira des parcours plus variés et plus personnalisés ;

▶ **Modularité de l'organisation en fonction des besoins locaux** : au-delà d'un cadrage national – le nombre de direction dépendra de la taille démographique des départements – une grande liberté sera laissée aux préfets pour organiser localement les directions. Ils développeront ainsi des mutualisations permettant de réaliser des économies sur les fonctions support et d'assurer le bon fonctionnement des nouvelles directions départementales.

Dans les tout prochains jours, une instruction sera adressée aux préfets pour qu'ils puissent lancer la constitution des nouvelles directions départementales, d'abord sous forme de préfiguration.

Dans quelques semaines, donc, c'est une nouvelle architecture de l'Etat dans les régions et les départements qui va se mettre en place, préfigurant une administration plus réactive, concentrée et efficace au service des Français. Plus lisible, elle permettra aux services de l'Etat de mieux accompagner les évolutions liées à la réforme des collectivités locales, qui devrait améliorer, elle aussi la lisibilité des acteurs publics dans les territoires.

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement s'oppose à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui n'a que pour seul objectif la casse des services publics et la destruction du statut de la fonction publique. Une telle politique va accroître les inégalités entre les citoyens et les territoriales.

La CGT porte l'exigence de l'ouverture d'un grand débat public sur ces enjeux de service public pour une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire.

Pour la CGT, les services territoriaux du MEEDDAT, régionaux et départementaux, doivent relever d'une même logique ministérielle. Aussi, les Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont vocation à demeurer un service opérationnel de proximité de plein exercice au service de la population et des élus.

C'est bien le MEEDDAT qui est chargé d'appliquer les politiques publiques de l'équipement, de l'environnement, de l'énergie et du développement durable dans le cadre de l'aménagement du territoire tant attendu par la population. Aussi, la CGT considère qu'à ces missions doivent correspondre des moyens en emplois aujourd'hui insuffisants. A cette fin, elle demande le remplacement de tous les départs en retraite, la création d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins et la formation des agents aux nouvelles missions.

Depuis, les élections du 26 juin pour le CTPM du MEEDDAT qui ont mis la CGT en tête, les dernières élections aux prud'homales et dans la Fonction publique territoriale confirment la place de la CGT comme première organisation syndicale dans le pays.

Ces résultats confirment la confiance des salariés dans la CGT et leur aspiration à d'autres choix que ceux portés par le Gouvernement et le patronat.

En prenant appui sur ses résultats électoraux, la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement est déterminée à construire avec les agents les mobilisations indispensables pour faire vivre et développer un service public facteur de progrès social. Elle est tout autant déterminée à œuvrer à la convergence interprofessionnelle des luttes des salariés du privé et du public.

Dans l'unité la plus large, faisons aboutir nos revendications

**A l'appel de la CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU,
SOLIDAIRES, UNSA et de façon interprofessionnelle**

Faisons du 29 janvier 2009, une grande journée d'action

Montreuil, le 18 décembre 2008

Dossier complet sur la réorganisation territoriale de l'Etat sur le site fédéral :
http://www.equipement.cgt.fr/rubrique.php3?id_rubrique=383